

## LE PLÉBISCITE DU 8 MAI 1870 EN MOSELLE

Le règne du « troisième » Napoléon a été marqué, comme celui du premier, par l'utilisation du plébiscite, procédé de démocratie semi-directe, caution démocratique du césarisme napoléonien. A trois reprises (1851, 1852, 1870), le corps électoral a été appelé à se prononcer sur les grandes réformes institutionnelles marquant les évolutions du régime. En 1851, il s'agissait, au travers d'une question d'apparence constitutionnelle, d'approuver le coup d'État du 2 décembre. L'année suivante fut ratifié le rétablissement de l'Empire. Après dix-huit ans de sommeil de la formule plébiscitaire, comme son oncle l'avait fait aux Cent-Jours, Napoléon III rechercha dans l'appel au peuple un second souffle pour son pouvoir usé : en fait, la proposition de parlementarisation limitée contenue dans les réformes était une renonciation au bonapartisme par l'abandon du césarisme<sup>(1)</sup>. Chaque plébiscite fut, malgré toutes les réserves de fond, un franc succès pour le pouvoir, alors même qu'entre 1852 et 1870, les élections législatives permettaient une montée en influence des oppositions.

La dernière expérience, celle du 8 mai 1870, présente un intérêt évident : à quatre mois de la proclamation de la République par la révolution parisienne, la France profonde, majoritairement rurale, marque son attachement - parfois naïf, mais réel - au Second Empire et à la famille impériale. Le résultat brut national, même s'il reflète sans conteste une réalité politique, ne doit pas occulter une donnée nouvelle : pour la première fois, le peuple de nombreuses villes ne répond pas à l'appel lancé par le souverain. L'opposition (qu'on ne peut réduire aux seuls républicains) progresse en milieu urbain en même temps que se développe le prolétariat. Dans les campagnes, le conservatisme reste la règle.

La Moselle confirme ces constats. Dans un département très favorable à l'Empire, le chef-lieu se donne à l'opposition, phénomène surprenant dans l'Est loyaliste. Dès lors, une approche du plébiscite de 1870 en Moselle nous permettra de mieux observer le déroulement des opérations électorales sur le terrain, d'étudier les clivages internes au département (zones rurales et urbaines, zones de langue allemande et de langue française) et, enfin, d'illustrer le paradoxe d'un plébiscite tendant - formellement - à libéraliser le régime rejeté par la *gauche* et largement approuvé par les franges les plus réactionnaires de l'opinion.

### La vie politique en Moselle sous Napoléon III

Le Second Empire est pour la Moselle une « période de calme absolu »<sup>(2)</sup>. Qui pourrait s'en étonner ? Ce département est justement réputé,

1) F. BLUCHE, *Le bonapartisme*, « Que sais-je ? », Paris, 1981, p. 100 ss.

2) H. CONTAMINE, *Metz et la Moselle, de 1814 à 1870*, Paris, 1932, I, p. 443.

au XIX<sup>e</sup> siècle, pour son loyalisme envers tous les pouvoirs en place et son refus des excès. La lecture des rapports administratifs est, à cet égard, d'un navrant ennui. Ils sont « unanimes à signaler l'absence de toute vie politique dans les masses, leur dévouement à l'Empereur, leur résignation lors de la disette qui sévit en 1854 »<sup>(3)</sup>. Seuls Metz et ses environs échappent - et encore ! - à la règle, l'esprit « frondeur » ne se rencontrant guère que dans certains cercles intellectuels et bourgeois, relayés par une presse timide.

Ainsi, l'esprit public est généralement bon. Toutefois, à y regarder de plus près, les comportements électoraux des Mosellans changent insensiblement. Dans les diverses consultations, on relève une (timide) évolution, allant du soutien massif et inconditionnel à une légère contestation des candidats officiels après 1865. Rien de comparable avec ce qui se passe ailleurs en France.

Dès l'élection présidentielle du 10 décembre 1848, le ton de l'ensemble de la période est donné. Louis-Napoléon Bonaparte lamine ses adversaires. Il obtient 76 % des suffrages, contre un peu plus de 20 % à Cavaignac<sup>(4)</sup>. Par la suite, lors des plébiscites, le *oui* l'emporte toujours très nettement. En 1851, 93 000 Mosellans (contre 3 700) approuvent le coup d'État. En 1852, ils sont 94 000 (contre 1 700 !) à souhaiter le rétablissement de l'Empire<sup>(5)</sup>. Ici, la continuité est marquée, dans l'exercice plébiscitaire, avec ce que nous avons pu constater lors de notre travail sur le premier Empire. La Moselle est incontestablement bonapartiste<sup>(6)</sup>.

Par la suite, la vie électorale coule sans accroc inquiétant pour les autorités. Les préfets - dont Jeanin - n'ont ni à user, ni à abuser de leurs prérogatives pour la désignation et le soutien des candidats officiels. Seule Metz s'enflamme parfois et se divise entre bonapartistes, bonapartistes libéraux, réactionnaires, légitimistes ou orléanistes, et républicains. En général, les ouvriers et les paysans ne parlent pas de politique, votent « bien », sans trop savoir d'ailleurs pour qui ni pour quoi. Les bourgeois comptent le bénéfice que leur procure l'expansion de l'économie locale. Les aventures extérieures du régime fouettent le patriotisme traditionnel des Mosellans, surtout dans les régions de langue allemande méfiantes et craintives devant la montée de la puissance prussienne. Quant à l'Église, ciment social essentiel, si elle agit parfois, si elle exaspère les libéraux, elle s'emploie surtout à conforter chez les fidèles l'amour de l'Ordre, renforçant l'autorité d'un gouvernement qui pourtant ne la ménage pas. Partant, la visite de Napoléon III à Metz, en 1857, est un triomphe. Nul ne s'inquiète de la faible participation aux élections législatives (les trois candidats officiels l'emportent toujours) ou cantonales (où on enregistre parfois des échecs pour les favoris du gouvernement).

3) *Ibid.*

4) Voir notre article dans *Le Pays Lorrain*, 1988, n° 3.

5) A.D. Mos., 55 M 8.

6) T. Lentz et D. Imhoff, *La Moselle et Napoléon*, Metz, 1986, p. 151 ss.

Finalement, la vie politique et électorale en Moselle sous le Second Empire se partage en deux. Hors de Metz, elle est quasi-inexistante, même si quelques consultations - comme la cantonale de Briey, en 1860 - donnent lieu à d'épiques campagnes. Le préfet n'utilise que rarement toute la batterie de moyens dont il dispose pour favoriser les candidats officiels. Par contre, à Metz, les choses évoluent. L'opposition se cristallise d'abord autour de l'anticléricisme. En réalité, c'est une libéralisation de tout le régime qu'elle revendique.

Les législatives de 1863 sont le signe avant-coureur d'une modification du paysage électoral. Les libéraux - on n'ose pas dire les républicains, car tous les opposants de *gauche* ne le sont pas - disposent à présent du soutien de deux journaux : *Le Courrier de la Moselle* et *Le Libéral*. Leurs candidats peuvent mieux combattre les sortants. A Thionville-Briey et Sarreguemines, ces derniers sont élus sans peine<sup>(7)</sup>. Mais la bataille fait rage à Metz. Le candidat officiel Hennocque, reçoit un sérieux avertissement : seul le vote rural sauve son siège<sup>(8)</sup>. Le débat politique s'intensifie au chef-lieu, favorisé par le préfet Jeanin, adversaire des cléricaux et des réactionnaires. En 1865, aux municipales, le « napoléonien libéral » Maréchal conserve sa mairie. Les progressistes de chaque camp gagnent du terrain; les francs-maçons s'affichent; la Ligue de l'Enseignement travaille les esprits. A la législative partielle de 1868, le candidat officiel l'emporte très difficilement. Pour la première fois, la ville de Metz a choisi l'opposition.

Ainsi, en Moselle, la dernière année du Second Empire s'ouvre dans une ambiance angoissée pour les plus chauds partisans de l'ordre. Les autorités perçoivent bien la modification de la vie politique, ici comme ailleurs. Le régime (et singulièrement Napoléon III) a besoin de retremper sa légitimité dans le suffrage universel. Faute de pouvoir le faire dans le cadre légal des consultations ordinaires, le pouvoir retourne à sa source plébiscitaire.

## L'organisation du plébiscite

Les législatives générales de 1869 marquent, dans tout le pays, un net recul de la candidature officielle. En Moselle, les trois sièges vont aux partisans de l'Empire. Au niveau national, sur 292 élus, 216 sont plutôt favorables au gouvernement, mais 100 d'entre eux sont des « bonapartistes libéraux ». A l'évidence, « des reclassements vont s'opérer »<sup>(9)</sup>. Dès la réunion du nouveau Corps législatif, les pressions s'organisent pour que Napoléon III consente les réformes qui mettraient son régime sur les rails du parlementarisme. L'Empereur met plusieurs mois à imposer cette solution évidente à son entourage. Le 20 avril 1870, un Sénatus-Consulte réaffirme les principes de 1789, transforme le Sénat en chambre législative, fait

7) Il s'agit de Wendel et Geiger.

8) Il obtient 17 000 voix, contre 12 000 à l'opposition.

9) A. PLESSIS, *De la fête impériale au mur des Fédérés. 1852-1871*, Paris, 1973, p. 218.

entrer dans les textes la responsabilité des ministres devant les députés. Malgré les protestations de certains libéraux, un plébiscite aura lieu le 8 mai. Habilement, Napoléon III veut en faire la réaffirmation du principe impérial. Un décret du 23 avril précise que les électeurs répondront « par oui ou non » (art. 6) à la question : « Le Peuple approuve (t-il) les réformes libérales opérées depuis 1860 par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'État, et ratifie (t-il) le Sénatus-Consulte du 20 avril 1870 (?) »<sup>(10)</sup>. Le débat est donc élargi et la question, comme c'est toujours le cas dans l'appel au peuple, n'a aucune importance. C'est bien de la légitimité même du régime qu'on se préoccupe. Cette équivoque explique le raidissement de l'opposition qui appelle à voter *non* : « L'idée de l'exercice direct par le peuple du pouvoir constituant (lui) apparaît toujours illusoire (...). Le peuple n'est pas éclairé, son vote est machinal »<sup>(11)</sup>. Sur ce dernier point, les amis de Gambetta n'ont pas tort. « Instrument légal du coup d'État » (Grévy), le plébiscite est joué d'avance, eu égard au poids du monde rural. Reste à l'opposition un objectif raisonnable : marquer des points dans toutes les villes où cela sera possible.

En dehors de toute appréciation sur le vote « machinal », la procédure est-elle satisfaisante ? Sur le plan technique, elle se rapproche de celle que nous connaissons aujourd'hui. Le vote est secret. Il se déroule sur un seul jour : le dimanche 8 mai 1870, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, dans le ressort géographique de la commune<sup>(12)</sup>. Les assemblées électorales, le vote « collectif », qui étaient encore en vigueur vingt ans plus tôt ont été supprimés. Chaque électeur est personnellement destinataire d'un matériel de base pour accomplir son devoir. On lui expédie des bulletins de vote et, sous pli distinct, une proclamation de l'Empereur faisant office de profession de foi<sup>(13)</sup>. Première entrave à la liberté des opérations, l'administration n'assure à aucun moment l'acheminement de la propagande de l'opposition.

Le dépouillement est public et placé, au niveau départemental, sous la surveillance d'une commission de trois conseillers généraux nommés par le préfet. Cette commission collectionne les résultats communaux et statue en première instance sur les bulletins litigieux. En Moselle, le préfet désigne Maréchal, maire de Metz, Rollin, maire de Briey, et Utzschneider, conseiller général de Sarreguemines, pour y siéger<sup>(14)</sup>.

Toutes les manifestations officielles, notamment les concours agricoles, programmées pour le 8 mai sont remises. Il faut que les citoyens votent massivement. Si la participation est élevée, le *oui* l'emportera « mécaniquement », tant il est vrai que les opposants se mobilisent de toute façon.

10) Décret du 20 avril 1870, art. 1.

11) J.-M. Denquin, *Référendum et plébiscite*, Paris, 1976, p. 81.

12) Décret du 23 avril 1870, art. 5.

13) Directive du ministre de l'Intérieur, 27 avril 1870.

14) Arrêté préfectoral, 2 mai 1870.

## La propagande officielle

Si les conditions techniques sont acceptables pour l'époque, il n'en va pas de même, nous le savons bien, pour l'attitude de l'Administration. Les fonctionnaires ne sont pas tenus à la neutralité; c'est même tout le contraire. Reste à voir dans quelles conditions se réalisent leurs interventions, sur le terrain. En 1870, ils appellent (évidemment) à voter *oui*. On fera néanmoins deux remarques. On notera d'abord que la contrainte n'est « que » morale. Elle ne s'accompagne d'aucune forme de brutalité physique : proclamations, adresses, affiches et discours sont les armes employées. Seconde remarque, le contenu de la propagande officielle est habile. Souvent, on se contente d'appels à voter, sans rien préciser de plus. Rares sont les fonctionnaires qui utilisent la « grosse artillerie ». Il n'en va pas de même des notables zélés auxquels l'administration locale prête gracieusement son concours logistique. Ces remarques n'atténuent d'ailleurs en rien les aspects inacceptables, en démocratie, de telles pratiques.

Fondement de la propagande officielle, la proclamation de l'Empereur<sup>(15)</sup> est largement diffusée. En Moselle, le préfet en reçoit 500 exemplaires en affiches et 50 000 petits formats. Il complète ses stocks par une production locale, dont une bonne partie bilingue. Le texte est disponible dès le 23 avril, grâce au télégraphe<sup>(16)</sup>. La diffusion commence dès le lendemain. Le contenu de la proclamation s'articule autour d'une phrase : « Tout ce qui se fait sans (le peuple) est illégitime ». Napoléon III entend prendre conseil et appui auprès des citoyens. Il leur demande donc de le soutenir en votant *oui* : « A la demande que je vous adresse (...) répondez Oui. Quant à moi, *fidèle à mon origine*, je me pénétrerai de votre pensée, je me fortifierai de votre volonté et, *confiant dans la Providence*, je ne cesserai de travailler sans relâche à la *prospérité* et à la grandeur de la France »<sup>(17)</sup>. On le voit, toutes les aspirations peuvent se reconnaître dans les propos du monarque.

Tous les relais d'opinion improvisent autour du thème défini par l'Empereur. Le préfet est en première ligne. Au cas où l'imagination lui ferait défaut, le gouvernement lui fait parvenir des comptes rendus d'exemples à suivre, d'expériences menées dans d'autres départements, des modèles de lettres<sup>(18)</sup>. Jeanin suit ces instructions, mais sans excès. Il ne souhaite pas heurter l'opinion, sensibilisée aux exagérations de la candidature officielle par l'opposition, en intervenant brutalement. Sachant qu'il ne risque rien en milieu rural, il demande au ministre de l'Intérieur l'autorisation (aussitôt accordée) d'adresser une circulaire

15) *J.O.*, 24 avril 1870.

16) Dépêche télégraphique, 23 avril 1870.

17) C'est nous qui soulignons.

18) Note confidentielle du ministre de l'Intérieur, 12 avril 1870; copie d'une lettre d'Émile Ollivier aux électeurs du Var, 27 avril 1870; dépêche du ministre de l'Intérieur, 30 avril 1870, suggérant au préfet de répandre le bruit d'une conspiration contre Napoléon III, etc., A.D. Mos., 55 M 8.

aux instituteurs de Moselle qui sont en même temps secrétaires de mairie. Il les invite à « faire comprendre aux électeurs qu'ils ne doivent pas s'abstenir » et à « combattre les tentatives faites dans quelques points pour présenter la question (...) de manière à tromper sur le vote négatif »<sup>(19)</sup>. Il n'en dit pas plus, mais c'est suffisant. Si on excepte ses contacts personnels, quelques visites dans les communes, on ne peut pas dire que Jeanin - libéral de conviction - intervienne lourdement dans la campagne du plébiscite. D'autres s'en chargent, et pas toujours avec délicatesse.

Le 24 avril 1870, tous les fonctionnaires de l'Empire sont destinataires d'une lettre qui mérite d'être largement citée :

L'Empereur adresse un appel solennel à la Nation. En 1852, il lui a demandé la force pour assurer l'ordre; l'ordre assuré, il lui demande, en 1870, la force pour fonder la liberté. Confiant dans le droit qu'il tient de 8 millions de suffrages, *il ne remet pas l'Empire en discussion*; il ne soumet au vote que sa transformation libérale. Voter *oui*, c'est voter pour la liberté. Le parti *révolutionnaire* qualifie d'attentat contre la souveraineté nationale l'hommage que l'Empereur rend à la souveraineté nationale en consultant le peuple, et il conseille de voter *non*. Les vrais amis de la liberté, *malgré des dissentiments de détail*, marchent avec nous (...). C'est aux citoyens que nous nous adressons; nous vous transmettons *non un ordre, mais un conseil patriotique* : il s'agit d'assurer à notre pays un tranquille avenir, afin que sur le trône comme dans la plus humble demeure le fils succède en paix à son père »<sup>(20)</sup>.

On imagine que, dès la réception de cette missive, les fonctionnaires les plus zélés ou les plus prudents (ce sont souvent les mêmes) se mettent au travail.

Pour les seconder, les notabilités mosellanes ne ménagent pas leurs efforts. Le clergé, pourtant très réactionnaire en Moselle - mais qui préfère n'importe quel régime à la république -, soutient la réforme de l'Empire. L'évêque écrit à tous ses vicaires de prendre position pour le *oui*, en chaire s'il le faut. Dans certains endroits, des militants bonapartistes distribuent, en guise de tracts, des bulletins de vote positif. Dans les communes, des « comités plébiscitaires » de notables se constituent. Par exemple, celui de Longwy, composé d'un maître de forges, trois rentiers, un notaire, un marchand, un vétérinaire, deux banquiers, un brasseur et un bottier, réaffirme que le choix est « entre ordre et désordre »<sup>(21)</sup>. Individuellement, des hommes connus participent à la campagne, à leurs frais - mais c'est un investissement ! Le Secq de Crépy, conseiller général de Boulay, ou Geiger, devenu sénateur, en sont. Ce dernier écrit, dans une lettre largement diffusée : « *Non* veut dire : révolution,

19) Lettre du préfet aux instituteurs, 30 avril 1870.

20) Les ministres aux fonctionnaires de l'Empire, 24 avril 1870. C'est nous qui soulignons. La lettre est signée par les ministres E. Ollivier (Garde des Sceaux), Chevandier de Valdrome (Intérieur), Louvet (Agriculture et Commerce), Le Bœuf (Guerre), Rigault de Genouilly (Marine et colonies), Richard (Beaux-Arts) et Talhouet (Travaux Publics). A.D. Mos., 55 M 8.

21) A.D. Mos., 55 M 8, Lettre du comité plébiscitaire de Longwy, 28 avril 1870.

désordre, stagnation des affaires, abaissement de notre puissance devant l'étranger. Le sort de la patrie est entre vos mains. Je suis sûr que vous l'assurerez tous par un *oui* unanime »<sup>(22)</sup>.

## L'opposition

Devant un tel déferlement, l'opposition tente de faire face. Elle concentre ses moyens sur son électorat potentiel : le peuple de Metz et de ses environs immédiats. Elle parvient à mobiliser. Les rapports du procureur-général montrent qu'elle diffuse un matériel important. Un « comité démocratique » se constitue à Metz, autour des rédacteurs du *Courrier de la Moselle*. Il imprime et distribue 6 000 documents le 29 avril, 5 000 le 4 mai, 8 000 le 8 mai, jour du scrutin<sup>(23)</sup>. Le Parquet demande à plusieurs reprises l'autorisation d'intervenir pour saisir les tracts. Chaque fois, le préfet temporise : les menées oppositionnelles sont permises par la loi tant que l'ordre public n'est pas troublé. Il serait maladroit de tenter quoi que ce soit alors que la consultation du 8 mai porte sur un Sénatus-Consulte reprenant les principes de 1789. De plus, il y a peu de risques de voir le *non* l'emporter. Par deux fois, Jeanin s'interpose : on saisit le *Courrier* qui publie une fausse proclamation de l'Empereur et on surveille (en vain) les gares lorsqu'est annoncée l'arrivée de feuilles reproduisant une lettre de Victor Hugo. Mais, le 1<sup>er</sup> mai, le préfet informe Paris de l'excellent esprit public de la Moselle<sup>(24)</sup>.

Le même jour, l'opposition organise une grande réunion publique au chef-lieu. Le théâtre a été réservé pour la circonstance et le « comité démocratique » a invité l'avocat parisien Durier pour animer la soirée. Les agents du préfet notent que la salle est « comble », « sauf pour les troisièmes galeries ». Réau, Vacca, du *Courrier*, Mayer, de *L'Indépendant*, Goudchaux, fondé de pouvoirs dans une banque, le docteur Bamberger et le monteur Laurent sont les maîtres d'œuvre d'un « meeting » qui se déroule sans incident<sup>(25)</sup>.

Ainsi, le bilan de la campagne pour le plébiscite fait apparaître un très net déséquilibre entre les partisans du *oui* et l'opposition. Cela ne signifie nullement, répétons-le, que l'opposition est physiquement opprimée. La contrainte qui pèse sur elle est ailleurs : tous les moyens d'information de masse de l'époque sont entre les mains de l'Administration, à l'exception de deux journaux à faibles ventes, et ce n'est pas la relative modération du préfet Jeanin qui parvient à atténuer les effets de cette réalité. Dans ces conditions, et compte tenu de l'écrasante majorité de l'électorat rural en Moselle, les jeux sont faits, bien avant le 8 mai.

22) *Ibid.*

23) *Ibid.*, Rapports du procureur général.

24) *Ibid.*

25) *Ibid.*, Rapport au préfet.

## La victoire du oui

Le 8 mai 1870, les Mosellans répondent massivement *oui* à la question posée par Napoléon III. Sur 97 000 votants, soit une excellente participation de 83,6 %, 82 548 (85,5 %) approuvent les réformes et soutiennent le régime. On compte seulement 14 039 réponses négatives (14,5 %). La surprise vient de la ville de Metz : elle vote majoritairement *non*. Mais les résultats n'en sont pas moins favorables au régime. Au printemps 1870, celui-ci peut considérer, ici et ailleurs, qu'il a encore de beaux jours devant lui.

Au niveau national, avec une participation de 83,5 %, le *oui* obtient 82,4 % des exprimés, contre 17,6 % au *non*. Le bonapartisme mosellan est donc légèrement plus marqué que celui de l'ensemble du pays. Ceci est confirmé par les pourcentages par rapport aux inscrits. En Moselle, le *oui* recueille 71,1 %, contre 67,3 % au niveau national, ce qui place notre département en deuxième position dans l'Est, ainsi que le montre le tableau suivant<sup>(26)</sup> :

	Inscrits	Votants	OUI	NON	Oui/Inscrits
<b>France</b>	<b>10 939 384</b>	<b>9 044 703</b>	<b>7 358 786</b>	<b>1 571 939</b>	<b>67,3 %</b>
Moselle	116 021	97 015	82 548	14 039	71,1 %
Meurthe	118 599	99 307	82 857	13 304	69,9 %
Meuse	88 192	78 092	72 215	5 079	81,9 %
Vosges	119 965	92 057	67 899	18 416	56,6 %
Haut-Rhin	125 202	102 483	80 574	16 689	64,3 %
Bas-Rhin	142 861	120 297	97 032	20 596	67,9 %

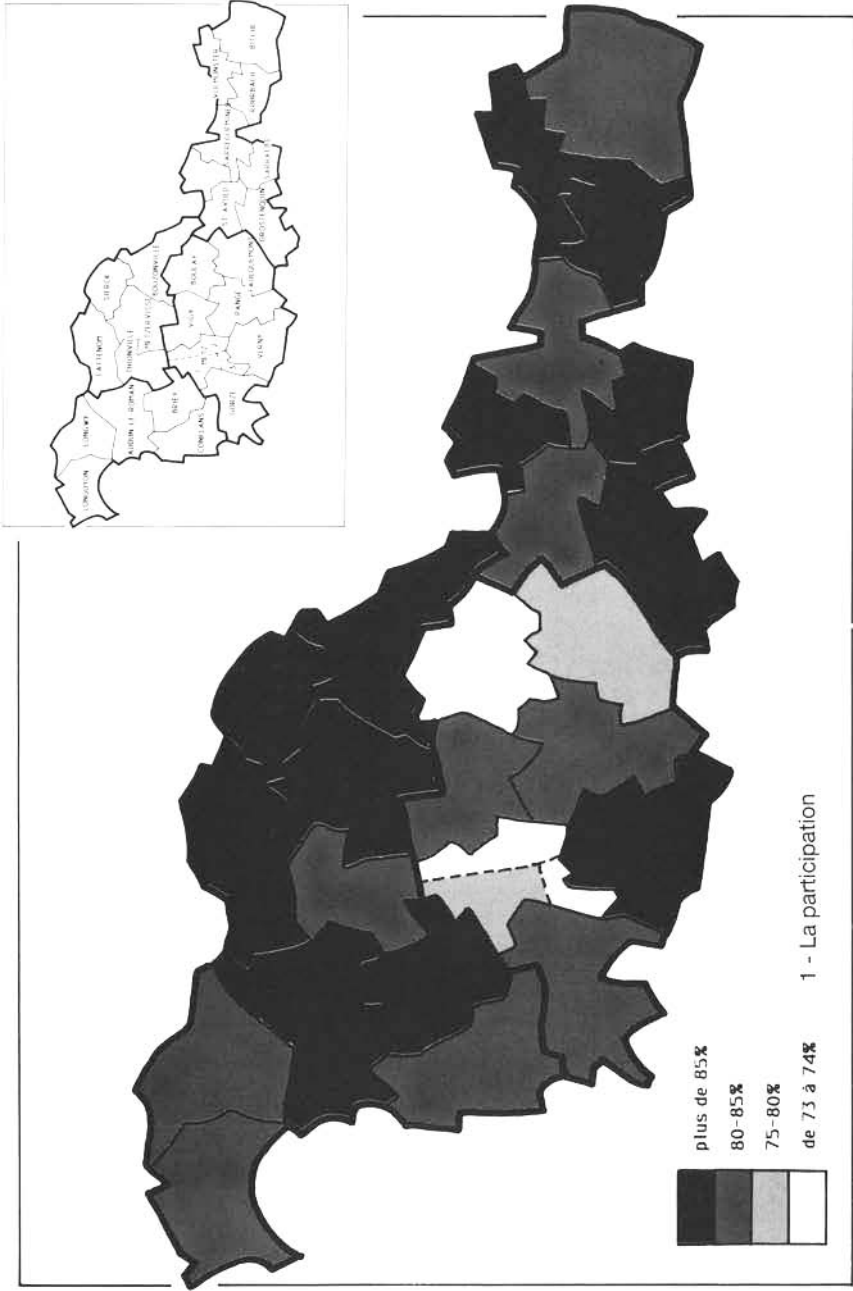
Dans l'Est - ce qu'on appellerait aujourd'hui l'Alsace et la Lorraine -, le *oui* l'emporte très largement, évidemment. On constate que sur les six départements considérés, quatre dépassent la moyenne nationale : Meuse, Moselle, Meurthe et Bas-Rhin. Ailleurs, c'est l'inverse qu'on peut noter : par rapport aux inscrits, le pourcentage des *oui* est inférieur à la moyenne nationale dans le Haut-Rhin et, surtout, dans les Vosges où l'action d'un Ferry et l'apparition du prolétariat du textile expliquent le (très) relatif succès de l'opposition.

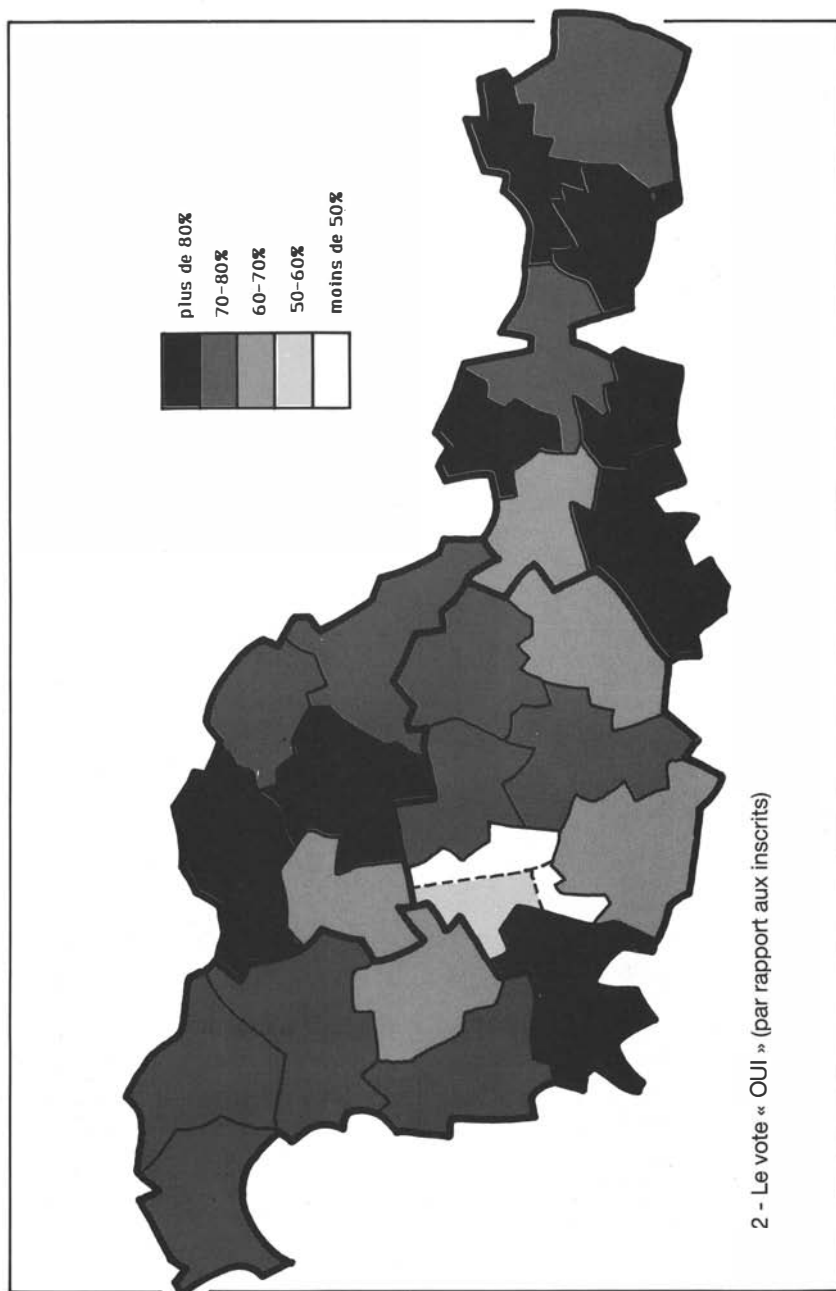
## La participation

Pour s'assurer la victoire, le préfet Jeanin, on l'a vu, comptait surtout sur une forte participation et son effet « mécanique », le fameux vote « machinal ». C'est exactement ce qui se produit là où la participation est forte. Si on examine le nombre des votants dans chaque arrondissement mosellan, c'est net.

26) Sources : *Le Petit Moniteur universel du soir*, 11 mai 1870, et M. Duverger, *Constitutions et documents politiques*, Paris, 1974, p. 410.







Mais à y regarder de plus près, les disparités sont nombreuses. Dans le canton de Metz II, la participation est de 73,4 % et le *non* l'emporte (55,7 %). Dans celui de Metzervisse, la participation est de 89,7 % et le *oui* obtient 93,6 %. La carte n° 1 présente le département de la Moselle en 1870. La carte n° 2 est celle de la participation.

### Le vote positif

Le *oui* l'emporte dans les quatre arrondissements, plus nettement à Sarreguemines et Thionville, signe d'un attachement très fort au régime des régions de langue allemande (influence de l'Église, crainte des menées prussiennes). Mais le fait marquant reste tout de même la baisse considérable du nombre des *oui* de 1852 à 1870, ainsi que l'illustre le tableau suivant :

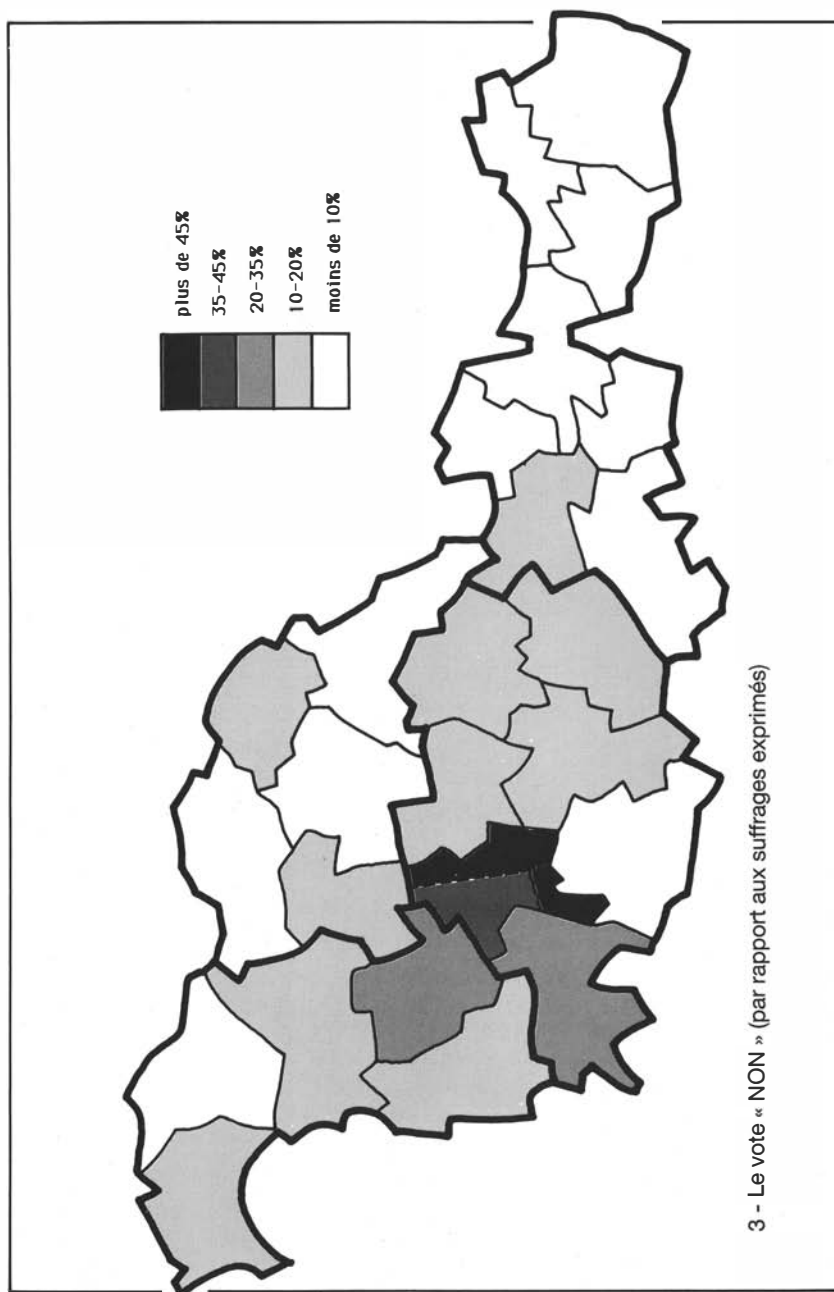
Arrondissements	Nombre de OUI			Oui/Inscrits		
	1851	1852	1870	1851	1852	1870
Briey	15 068	15 593	12 895	84,6 %	85,5 %	72,6 %
Metz	32 634	32 487	25 575	75,4 %	79,7 %	59,3 %
Sarreguemines	26 077	26 009	26 759	85,5 %	85,2 %	80,9 %
Thionville	19 516	20 216	17 319	88,7 %	88,9 %	77,5 %
TOTAL MOSELLE	93 295	94 305	82 548	82,1 %	84 %	71,1 %

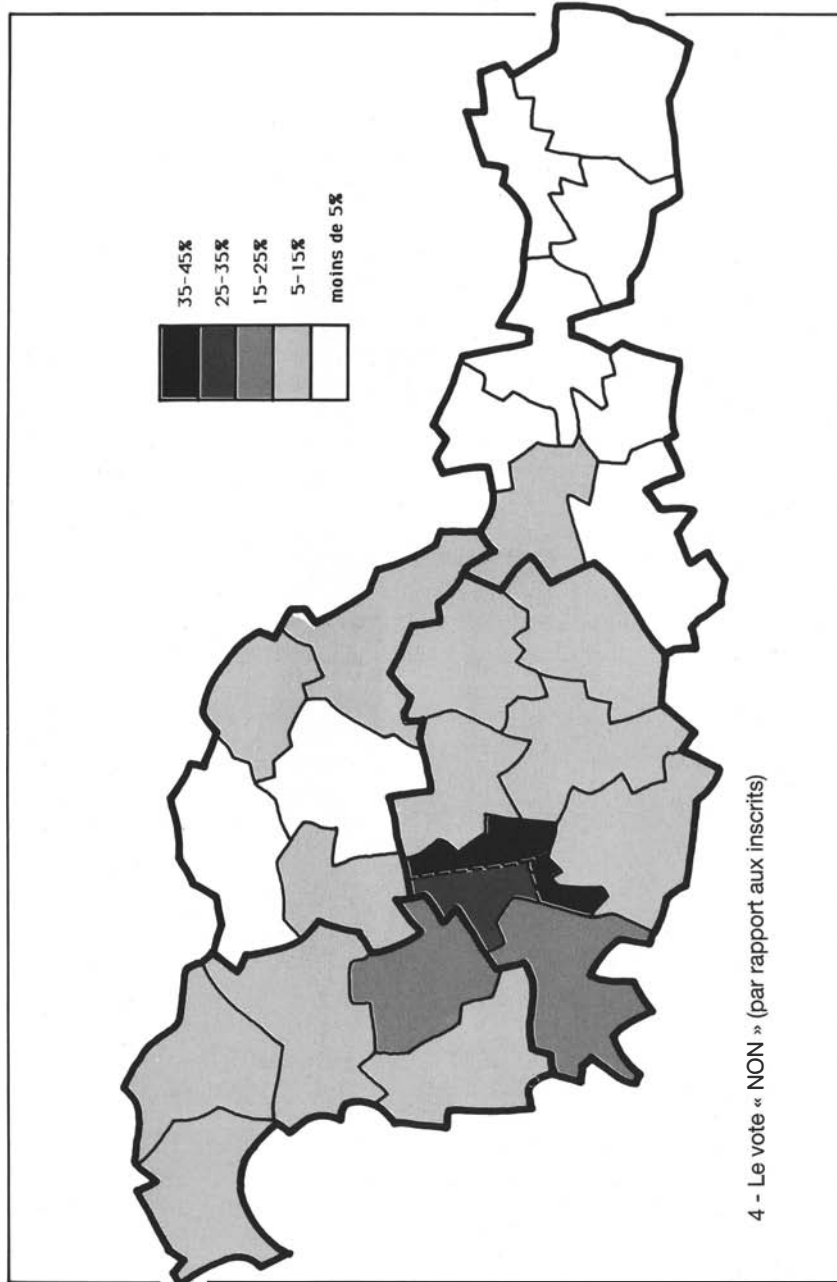
En dix-huit ans, le *oui* a perdu environ 12 000 voix et 13 % des inscrits. Sa chute est même vertigineuse dans les arrondissements de Metz et Briey, là d'ailleurs où la propagande oppositionnelle est la plus active à l'égard du monde ouvrier et employé. Mais, n'exagérons rien, le *oui* est encore nettement majoritaire, même si les résultats successifs montrent que la confiance dans le régime se tasse. La carte n° 3 montre la répartition des *oui* dans le département.

### Le vote négatif

Logiquement, si le *oui* régresse, le *non* progresse, ainsi que le montre le tableau suivant :

Arrondissements	Nombre de NON			Non/Inscrits		
	1851	1852	1870	1851	1852	1870
Briey	764	366	2 072	4,3 %	4 %	27,4 %
Metz	2 243	949	8 903	5,2 %	2,3 %	40,7 %
Sarreguemines	412	255	1 242	1,3 %	0,8 %	19,1 %
Thionville	317	128	1 822	1,4 %	0,6 %	22,5 %
TOTAL MOSELLE	3 736	1 698	14 039	3,3 %	1,5 %	28,9 %





4 - Le vote « NON » (par rapport aux inscrits)

L'augmentation du nombre et de la part des *non* dans l'électorat est considérable. Ils étaient quasi-résiduels en 1851 et 1852. En 1870, l'opposition est devenue une véritable force électorale, ce qui confirme de façon éclatante la tendance des législatives et des cantonales depuis dix ans.

Bien sûr, c'est surtout le score de la ville de Metz qui retient l'attention : 3 855 *oui* et 4 654 *non*. Comme beaucoup d'autres centres urbains, le chef-lieu de la Moselle est gagné par l'opposition. Mais la progression des *non* est partout sensible, même dans des contrées qui semblaient être inconditionnelles de Napoléon III. La carte n° 4 montre la répartition des *non* dans le département.

Ainsi, l'analyse - même rapide - des résultats du plébiscite du 8 mai 1870 en Moselle montre deux choses :

- d'une part, le fort attachement du département au Second Empire. Le phénomène est net, surtout lorsqu'on examine les « scores » du *oui* par rapport aux inscrits;
- d'autre part, on constate une montée des oppositions, y compris dans une région aussi bonapartiste, et très notablement en milieu urbain.

Le 8 mai 1870 est, en Moselle comme ailleurs, le jour du chant du signe pour le bonapartisme. Dans quelques mois, il aura achevé son rôle historique : acclimater le suffrage universel, proposer des solutions sociales et économiques modérées - même si le libéralisme sauvage de Napoléon III diffère sur bien des points du colbertisme de Napoléon I<sup>er</sup> -, fonder l'ordre. Une fois la dynastie éteinte ou renonçant au trône, la droite autoritaire s'empare de l'héritage et de l'imagerie napoléonienne.

Après le plébiscite, le bonapartisme disparaît en Moselle, annexion et rancœur obligent. Le républicanisme gagnera les esprits et bâtira sa victoire définitive sur les ruines d'un Empire que la population n'avait pourtant cessé de plébisciter.

Thierry LENTZ

**Tableau général des résultats du plébiscite de 1870 en Moselle**

CANTONS	INSCRITS	VOTANTS	PART. %	VOTANTS de passage*	OUI/EXPR.		NON/EXPR.		OUI/INSCRITS
					Nbre	%	Nbre	%	
<b>Arrondissement de Briey</b>	<b>17 760</b>	<b>15 023</b>	<b>84,6</b>	<b>163</b>	<b>12 895</b>	<b>84,91</b>	<b>2 072</b>	<b>15,09</b>	<b>72,6 %</b>
Audun-le-Roman	4 254	3 641	85,6	31	3 112	84,74	504	15,26	73,1 %
Briey	3 221	2 774	86,1	30	2 220	79,17	527	20,83	68,9 %
Conflans	2 645	2 220	83,9	18	1 878	83,91	308	16,09	71 %
Longuyon	3 374	2 821	83,6	24	2 377	83,55	448	16,45	70,4 %
Longwy	4 266	3 567	83,6	60	3 308	91,20	285	8,80	77,5 %
<b>Arrondissement de Metz</b>	<b>43 074</b>	<b>34 668</b>	<b>80,5</b>	<b>463</b>	<b>25 575</b>	<b>72,79</b>	<b>8 903</b>	<b>27,21</b>	<b>59,3 %</b>
Boulay	4 517	3 928	73,0	9	3 504	89,02	374	10,98	77,5 %
Faulquemont	4 485	3 581	79,8	11	2 944	81,95	557	18,05	65,6 %
Gorze	6 419	5 308	79,8	82	4 292	79,62	1 011	20,38	66,8 %
Metz I	5 497	4 296	78,1	80	2 851	65,15	1 458	34,85	51,8 %
Metz II	5 703	4 189	73,4	103	1 900	44,26	2 320	55,74	33,3 %
Metz III	6 009	4 404	73,3	125	2 283	50,40	2 123	49,60	37,9 %
Pange	3 837	3 241	84,5	23	2 702	82,78	503	17,22	70,4 %
Verny	4 004	3 541	88,4	14	3 250	91,42	249	8,58	81,1 %
Vigy	2 603	2 180	83,7	16	1 849	84,19	308	15,81	71 %
<b>Arrondis. de Sarreguemines</b>	<b>32 835</b>	<b>28 031</b>	<b>85,4</b>	<b>245</b>	<b>26 759</b>	<b>94,63</b>	<b>1 242</b>	<b>5,37</b>	<b>80,9 %</b>
Bitche	3 651	3 013	82,5	49	2 879	94,02	143	5,98	78,8 %
Forbach	4 592	4 034	87,8	47	3 965	97,15	95	2,85	86,3 %
Grostenquin	4 534	3 990	88,0	15	3 870	96,62	80	3,38	85,3 %
Rohrbach	3 878	3 393	87,5	17	3 361	98,56	24	1,44	86,6 %
Saint-Avold	3 775	3 153	83,5	21	2 608	82,16	541	17,84	69 %
Saralbe	3 795	3 244	85,5	12	3 128	96,06	97	3,94	82,4 %
Sarreguemines	6 177	5 066	82,0	67	4 818	93,86	246	6,14	77,9 %
Volmunster	2 433	2 138	87,9	17	2 130	98,83	16	1,17	87,5 %
<b>Arrondissement de Thionville</b>	<b>22 352</b>	<b>19 293</b>	<b>86,3</b>	<b>137</b>	<b>17 319</b>	<b>89,13</b>	<b>1 822</b>	<b>10,87</b>	<b>77,5 %</b>
Bouzonville	4 684	3 985	85,0	32	3 668	91,31	292	8,69	78,3 %
Cattenom	4 428	3 875	87,5	23	3 799	97,46	70	2,54	85,8 %
Metzervisse	3 677	3 300	89,7	8	3 097	93,62	165	6,38	84,2 %
Sierck	3 213	2 794	86,9	12	2 372	84,53	371	15,47	73,8 %
Thionville	6 347	5 339	84,1	62	4 383	81,15	924	18,85	69 %
<b>TOTAL MOSELLE</b>	<b>116 021</b>	<b>97 015</b>	<b>83,6</b>	<b>1 008</b>	<b>82 548</b>	<b>85,46</b>	<b>14 039</b>	<b>14,54</b>	<b>71,1 %</b>

(\*) Citoyens dans l'impossibilité de voter dans leur commune admis à voter en Moselle, sur production de leur « carte » d'électeur délivrée par le maire de la commune d'origine.  
Sources : A.D. Mos., 55 M 8.